

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc*

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية

جنيف

DECLARATION DE LA DELEGATION MAROCAIN,

Devant

La 10^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 de l'ordre du jour

Journée de travail annuelle sur les droits de l'enfant

Genève, le 12 mars 2009

Monsieur le Président,

Je voudrais exprimer l'appréciation de ma délégation pour la tenue de cette discussion annuelle sur les questions relatives aux droits de l'enfant. Je voudrais, également, remercier tous les panelistes pour leurs contributions.

Monsieur le Président,

Les efforts déployés par le Maroc dans le domaine de la protection et la promotion des droits de l'enfant, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et conformément à ses engagements internationaux, se sont traduits sur le plan législatif par un nouveau Code de la famille, des évolutions dans le Code de travail, les réformes du Code pénal, une nouvelle Loi relative à l'état civil et le nouveau Code de la nationalité.

L'Observatoire National des droits de l'enfant (ONDE), présidé par Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem, constitue un espace de concertation entre les parties prenantes dans ce domaine. Il se charge également du suivi et la diffusion de la Convention des droits de l'enfant, ainsi que son harmonisation avec la législation interne.

Le Plan d'Action National pour l'Enfant 2006- 2015 (PANE), baptisé « Maroc digne de ses enfants » traduit un engagement de haute portée de la part de mon pays. Ce plan, conçu dans la cadre de la Déclaration et Plan d'action des Nations Unies « Monde digne des enfants », s'articule autour des axes suivants :

* Le droit à l'éducation et à la formation concrétisé par le plan d'urgence de l'éducation nationale 2009- 2012

* Le droit à la santé visant notamment la réduction de la mortalité et la morbidité liées aux principales maladies de l'enfant et son développement physique.

* Le droit à la participation renforcé par la mise en place du Parlement de l'enfant et les conseils communaux pour enfants qui offrent

l'occasion à des enfants provenant de toutes les régions du Royaume, de disposer d'un cadre permanent et structuré d'échange et de débat.

* La création d'unités de protection de l'enfance et des SAMU sociaux en tant que mécanismes de prise en charge des enfants victimes de violence et de maltraitance.

* L'élaboration de programmes spécifiques, notamment pour lutter contre la déperdition scolaires, la réinsertion des enfants en situation de rue et pour la lutte contre le travail des enfants, particulièrement le travail domestique des petites filles.

Parmi les initiatives en cours dans ce domaine, je cite :

* La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

* La stratégie nationale de prévention et protection des mineurs migrants non accompagnés

* A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la CDE et la journée nationale de l'enfant, le Maroc organisera, en mai prochain un forum de politique sociale en faveur des enfants.

Enfin, ma délégation souhaiterait souligner le rôle central joué par le tissu associatif marocain dans ce domaine et remercier, en particulier, l'UNICEF et le PNUD pour leur coopération et actions en faveur des enfants du Royaume.

Je vous remercie Monsieur le Président.